

Exigences à remplir pour faire reconnaître les étapes accomplies

Cette liste de vérification donne un aperçu de l'information que doivent fournir les membres de PPC qui veulent faire reconnaître les étapes qu'ils ont accomplies. Tous les documents sont examinés avant que la reconnaissance soit accordée. Cette liste de vérification vous permet de vous assurer que vous avez fourni tous les documents demandés et que le compte rendu de l'étape est cohérent et effectué rapidement. Vous ne devez pas remettre cette liste de vérification avec vos documents.

Étape 1

- Résumé de votre inventaire municipal ou communautaire. Vous pouvez soumettre le résumé sous forme de rapport ou de tableur électronique, ou le présenter à partir du logiciel avec lequel il a été créé. Le résumé doit être conforme à l'International Local Government Emissions Analysis Protocol. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le protocole dans le site Web d'ICLEI à l'adresse www.iclei.org/index.php?id=8154
- Valeurs de l'intensité des émissions ou des coefficients (pour tous les types d'énergie, y compris l'électricité)
- Liste des sources des données
- Description de toute hypothèse formulée relativement aux données
- Prévisions des émissions produites dans 10 ans, en situation d'affaires courantes

Étape 2

- Description de l'objectif communautaire ou municipal, incluant l'année de référence, l'année cible, et la variation en pourcentage par rapport à l'année de référence
- Une résolution du conseil municipal adoptant les objectifs établis, incluant l'année de référence, l'année cible, et la variation en pourcentage par rapport à l'année de référence

Étape 3

- Description des activités prévues pour réaliser les réductions cibles décrites à l'étape 2. La description peut prendre la forme d'un rapport écrit, d'une présentation ou d'un site Web
- Description de la façon dont la population ou les intervenants internes ont participé à l'élaboration du plan
- Description des coûts et des sources de financement
- Désignation de l'organisme ou du service municipal responsable du plan ou des mesures individuelles décrites dans le plan

Étape 4

- Évaluation du degré de réalisation des mesures énoncées dans le plan d'action local, incluant les partenaires de mise en œuvre, les mécanismes de financement et les écarts par rapport au plan d'action local original
- Aperçu du calendrier de mise en œuvre

Étape 5

- Inventaire municipal ou communautaire mis à jour pour l'année en cours (ou l'année la plus proche)
- Évaluation quantitative des résultats de chaque mesure de réduction des gaz à effet de serre prévue dans le plan d'action local
- Rapport sur la façon dont les intervenants et les décideurs ont été mis à contribution au cours des étapes de PPC